

aux besoins des civils au centre de récupération de la Corporation des biens de guerre, à Valleyfield, Qué. Après avoir été triés et classés, ils étaient emballés et vendus aux organismes de secours par la Commission canadienne d'exportation. Le total de ces ventes a été considérable, mais le coût d'un article de vêtement et d'une paire de chaussure a été modéré, ce qui a permis aux organismes de secours d'en obtenir à meilleur compte qu'il aurait été possible par les débouchés ordinaires.

Le Ministère du Travail s'est porté acquéreur d'une quantité considérable de machines, d'outillage et d'outils de plusieurs sortes, de bâtiments, de meubles, d'instruments scientifiques et d'outillage de laboratoire pour la formation professionnelle des anciens combattants. De l'outillage semblable a été vendu en plus petite quantité aux maisons d'enseignement pour la même fin; d'autres fournitures utiles, des avions et des moteurs d'avion ont été confiés pour un temps indéfini à des écoles et collèges pour des fins d'enseignement.

Les transactions de la Corporation comprennent la vente d'un nombre considérable d'établissements industriels, dont quelques-uns avaient été bâtis spécialement pour la production de guerre et exploités par des compagnies de la Couronne, alors que d'autres étaient des annexes de manufactures déjà établies remplissant des contrats de guerre. Certaines compagnies-dépositaires ont acheté ces annexes ainsi que les machines, les outils et autre outillage; le niveau général du recouvrement a été égal à environ 35 p.c. du coût original. Tout comme les immeubles, les outils et l'outillage avaient servi jusqu'à six ans; le produit a été jugé satisfaisant, particulièrement en ce que ces achats devaient aider à la transformation de ces établissements de temps de guerre, faire augmenter la production pour les civils et maintenir l'emploi.

Une phase importante de la période de réadaptation a été l'élaboration d'un plan de location multiple, en vertu duquel certains grands établissements peu appropriés à une seule firme étaient divisés pour fournir de l'espace à plusieurs industries manufacturières; ce groupement, moyennant un loyer raisonnable, a permis d'obtenir économiquement l'énergie, la chaleur et autres services essentiels. Dans tous les cas l'industrie à loyer a augmenté sa production et ses effectifs.

La Corporation s'est développée avec l'expansion de ses affaires; elle est devenue un organisme bien équilibré, en mesure de liquider des surplus de guerre en quelque quantité qu'ils s'offrent. Des façons de procéder et des méthodes réglementaires ont été établies pour l'administration générale. Pour administrer le Département des approvisionnements, qui régit la réception, l'entreposage et la distribution du matériel de surplus, et celui qui s'occupe de la vente et de la liquidation de ce matériel, le pays a été divisé en cinq territoires: les Provinces Maritimes, avec succursales à Halifax, N.-E., et Moncton, N.-B.; le Québec, avec succursales à Québec et à Montréal; l'Ontario, avec succursales à Ottawa, Toronto et London; les Provinces des Prairies (partie de l'ouest de l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan), avec succursales à Winnipeg et Regina; l'ouest de l'Alberta et la Colombie Britannique, avec succursales à Calgary et Vancouver. La Corporation a également un bureau territorial à St. John's, Terre-Neuve.

A la fin de mars 1946 la Corporation avait à son service environ 5,400 personnes, et près de la moitié des hommes étaient des anciens combattants.

### Section 3.—Programmes provinciaux de reconstruction

Les provinces ont dressé individuellement des programmes de reconstruction pour la période d'après-guerre. Elles ont formulé des projets pour stimuler l'emploi après la guerre et utiliser leurs ressources naturelles. De plus, elles prennent des